



RÉVISION B de l'ANNEXE 1 au MSA
DOCUMENT DE PROJET
CODEVMET AFI

- | | |
|------------------------------------|---|
| 1. Titre du projet : | Développement coopératif des services de météorologie aéronautique dans la région AFI |
| 2. Code du projet : | RAF16802 |
| 3. Agence d'exécution : | Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) |
| 4. Bénéficiaires : | États et organisations d'Afrique et de l'Océan Indien (AFI) |
| 5. Planification révisé | Décembre 2016 à avril 2024 |
| 6. Budget révisé | 547 695 DOLLARS US |
| 7. Objectifs stratégiques : | A - Sécurité ; B - Capacité et efficacité de la navigation aérienne |

Brève description : Il s'agit de la révision B du projet de développement coopératif des services de météorologie aéronautique (MET) dans la région AFI (CODEVMET AFI).

Les objectifs du projet sont les suivants :

- a) Continuer à renforcer la capacité de l'autorité réglementaire des États à assurer la supervision de la sécurité des services MET ;
- b) Permettre aux prestataires de services météorologiques des États membres de se conformer aux normes internationales de sécurité aérienne relatives à la fourniture à temps d'informations météorologiques, fiables et précises aux usagers de l'aviation de manière efficace.

Le projet est ouvert à tous les États de la région AFI, conformément à la conclusion 17/04 de la réunion APIRG/17, et aux Organisations de météorologie aéronautique opérant dans la région AFI.

Le projet sera mis en œuvre dans le cadre d'un accord de service de gestion (MSA) dont le présent document constitue l'annexe 1.

Signé au nom de :	Signature	Nom /Titre	Date
Organisation de l'Aviation Civile Internationale		Juan Carlos Salazar Secrétaire Général	
Comité de Pilotage de CO- DEVMET AFI		Président du Comité de Pilo- tage	

Il s'agit d'un document à diffusion restreinte destiné uniquement aux États membres et à l'Organisation de l'aviation civile internationale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite ou utilisée de quelque manière que ce soit par un individu, une société ou une organisation sans l'approbation écrite de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Contenu

1.CONTEXTE DU PROJET3

2.LES CIBLES, LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET LE STATUT DE FIN DE PROJET,.....3

3.PROCESSUS ET STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE.....3

4.OBJECTIFS, LIVRABLES ET ACTIVITÉS DU PROJET6

5.RESSOURCES DU PROJET8

6.RISQUES, MESURES D'ATTÉNUATION ET CONDITIONS PRÉALABLES.....10

7.CALENDRIER DU PROJET11

8.BUDGET DU PROJET11

9.CADRE JURIDIQUE.....11

1. CONTEXTE DU PROJET

- 1.1. Lors de sa 35^{ème} Session, l'Assemblée de l'OACI a décidé (voir la résolution A35-6 de l'Assemblée) d'étendre le programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) de l'OACI afin de couvrir les dispositions relatives à la sécurité dans toutes les annexes relatives à la sécurité (à l'exception de l'annexe 9 - Facilitation et de l'annexe 17 - Sécurité) et de mettre en œuvre une approche systémique globale pour la réalisation des audits de supervision de la sécurité.
- 1.2. En tant que tel, le sujet de la météorologie aéronautique doit être couvert par les activités de surveillance de la sécurité de l'État, ce qui signifie que l'État doit se concentrer sur l'établissement des aspects pertinents de la MET liés aux éléments critiques CE-1 à CE-5 et procéder à la mise en œuvre effective de toutes les activités de sécurité de la MET liées aux éléments critiques CE-6 à CE-8.
- 1.3. Le développement coopératif des services de météorologie aéronautique (CODEVMET), tel qu'il a été conçu et mis en œuvre au cours de sa phase pilote (phase pilote de CODEVMET) et de sa phase évoluée en Project CODEVMET AFI, a été reconnu comme étant très pertinent par rapport aux priorités des États membres et le plan mondial de navigation aérienne (GANP), car il répond aux priorités régionales AFI (sécurité, intégration des opérations) et aux besoins des États membres.
- 1.4. Malgré la pertinence de ce Projet comme mentionné ci-dessus, le Bureau de Supervision Interne (OIO) de l'OACI (l'ancien Bureau d'évaluation et d'audit interne - EAO), par le biais d'une évaluation du projet en février 2020, a constaté que le projet CODEVMETAFI n'a pas été en mesure de réaliser les activités prévues dans le plan d'action du projet en utilisant le budget alloué. En effet, des réalisations ont été faites en ce qui concerne l'amélioration du système de surveillance de la sécurité dans le domaine MET de l'État, mais de nombreux défis restent encore à être relevés, notamment :
 - a) L'absence de réglementation harmonisée sur la supervision de la sécurité des services Met
 - b) Le manque d'inspecteurs MET qualifiés et compétents pour assumer pleinement la supervision de la sécurité dans le domaine MET dans leurs États respectifs ;
 - c) Les fournisseurs des services MET qui n'ont pas encore mis en œuvre un système de qualité dans le domaine de la météorologie aéronautique.

2. LES CIBLES, LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET LE STATUT DE FIN DE PROJET,

- 2.1. Au terme du projet, les résultats suivants seront atteints :
 - a) Les capacités de supervision de la sécurité des États dans le domaine MET sont renforcées ;
 - b) Tous les prestataires de services MET se conforment aux normes relatives aux services MET et ont mis en place le système de gestion de la qualité du MET, comme l'exige l'annexe 3 de l'OACI.

3. PROCESSUS ET STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

3.1. Cadre institutionnel

- a) **Membres participants** : Le Projet sera exécuté sur la base du Document du Projet signé par le Président du Comité de Pilotage de CODEVMET AFI, au nom de l'Etat qui lui donne le pouvoir de le faire. A cet égard, l'Etat / l'Organisation ayant donné le pouvoir au Président du Comité de Pilotage de signer les ou

l'Annexe(s) au MSA est considéré comme un Membre Participant.

- b) **Membres actifs** : Tous les Etats /Organisations AFI qui s'engagent à financer le projet par une contribution financière annuelle conforme au budget approuvé deviennent des membres actifs.
- c) **Utilisateurs** : Tous les membres participants africains qui ne sont pas des membres actifs sont des utilisateurs.
- d) **Observateurs** : Les membres participants qui ne sont pas des membres actifs ou des utilisateurs sont des observateurs.
- e) **Donateurs** : Membres participants qui soutiennent la coopération pour le développement des services de météorologie aéronautique dans la région AFI par le détachement d'experts et/ou la fourniture d'équipements, de formations, de financements et de toute autre activité proposée approuvée par le Comité de pilotage.
- f) **Hôte des activités communes** : La Gambie et les bureaux de la ESAF et WACAF de l'OACI accueilleront les activités communes impliquant / bénéficiant à tous les États bénéficiaires. Ces activités comprennent des formations, des séminaires, des ateliers et des réunions. L'État hôte fournira les facilités nécessaires à la conduite de ces événements.

3.2. Format des activités

- a) Les experts soutenant les activités de mise en œuvre du projet seront déployés en fonction des besoins.
- b) Les activités qui n'exigent pas la présence physique des experts du projet dans les États peuvent être menées en ligne et les documents produits seront mis à la disposition des États participants et concernés par courrier électronique ou par tout autre moyen approprié.

3.3. Composition de l'équipe de projet :

- a) Experts régionaux des bureaux ESAF et WACAF de l'OACI ;
- b) Experts qualifiés et compétents sélectionnés dans les États.
- c) . Experts d'organismes fournisseurs des services MET.

3.4. Processus de mise en œuvre

3.4.1.Reprise des activités du projet

- a) Une réunion de deux jours du Comité de Pilotage (CP) du projet prévue en juillet 2021. Cette réunion regroupera les Directeurs généraux de l'Autorité de l'Aviation Civile des États participants ou leurs représentants, les directeurs régionaux des bureaux ESAF et WACAF de l'OACI, et d'autres parties prenantes.
- b) L'objectif de cette réunion du CP est d'examiner et d'approuver le document de projet révisé et d'obtenir l'engagement des États sur les activités de mise en œuvre du projet.

3.4.2.Identification des experts

- a) Les bureaux régionaux de l'OACI assisteront le CP en lui donnant des conseils pour sélectionner les experts ressources nécessaires. Les critères de sélection des experts en ressources devraient

inclure, entre autres, l'expérience, les compétences, l'expertise et l'engagement des individus.

- b) Les experts sélectionnés devront couvrir les domaines des autorités de régulation du secteur MET, les SARP applicables aux fournisseurs de services MET.

3.4.3. Actions des experts

- a) Sous la direction et la coordination des bureaux ESAF et WACAF de l'OACI, les experts susmentionnés collecteront, développeront et/ou mettront à jour les règlements génériques, les documents d'orientation, les procédures opérationnelles, les outils techniques, les processus QMS et les procédures connexes, ainsi que toute autre ressource liée au système de supervision de la sécurité des États et à la mise en œuvre du QMS dans le domaine MET.
- b) Les activités indiquées au point a) seront réalisées à distance.

3.4.4. Atelier de validation

- a) Un atelier de validation de 7 jours sera organisé. L'objectif de cet atelier est de :
 - i. Finaliser la documentation générique développée pour la supervision de la sécurité dans le domaine MET et le SMQ, et convenir de la stratégie de mise en œuvre du projet ; et
 - ii. Élaborer un plan de travail et attribuer des tâches aux experts.

3.4.5. Atelier de familiarisation

- a) Après l'atelier de validation et avant le déploiement des experts pour l'assistance à la mise en œuvre, un atelier de 7 jours sera organisé pour :
 - i. Renforcer les capacités et familiariser le personnel des États cibles avec la supervision de la sécurité des services MET et l'approche de gestion de la qualité ;
 - ii. Fournir des informations et des conseils nécessaires aux experts sur la stratégie du projet ; et
 - iii. Se préparer à aider de nouveaux États/organisations cibles.

3.4.6. Déploiement d'experts dans les États

- a) Les experts seront déployés dans les États membres sur la base du plan d'assistance établi.

4. OBJECTIFS, LIVRABLES ET ACTIVITÉS DU PROJET

Objectif 1	Aider les États AFI à renforcer la capacité de leur autorité réglementaire à assurer la supervision de la sécurité des services MET et la mise en œuvre du système de gestion de la qualité dans le domaine MET.	
Risques identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans le transfert de fonds à l'OACI - Manque d'engagement des États 	
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> - États capables d'effectuer une supervision de la sécurité des services MET. - Nombre d'États ayant un SMQ certifié dans le domaine MET 	
Livrable 1.1	Réglementations génériques, documents d'orientation, procédures opérationnelles, outils techniques, conseils et procédures liés au SMQ.	
<i>Activité</i>	<i>Description de l'activité</i>	<i>Acteurs</i>
1.1.0	Sélectionner les experts en ressources du projet	CP OACI
1.1.1.	Organiser un séminaire introductif de trois jours sur la supervision de la sécurité et le système de management de la qualité des services MET à l'intention des États et des experts ressources (en ligne).	OACI
1.1.2.	Mise à jour/développement de règlements génériques, de documents d'orientation, de procédures opérationnelles, d'outils techniques, de processus de SMQ et d'orientations et procédures connexes, et de toute autre ressource liée au système de supervision de la sécurité des États et à la mise en œuvre du SMQ dans le domaine MET.	Experts
1.1.3.	Organisation d'un atelier de validation de 7 jours destiné aux experts ressources pour examiner et valider les règlements génériques, les documents d'orientation, les procédures opérationnelles, les outils techniques, les orientations et les procédures relatives au SMQ.	OACI Experts
1.1.4.	Planifier et organiser deux ateliers de cinq jours pour les États ESAF et WACAF afin de les familiariser avec la documentation, les lignes directrices et les outils développés ci-dessus et de convenir des plans d'action des États.	OACI Experts
1.1.5.	Organiser la séance de débriefing et d'information des experts ressources (en ligne)	OACI
Livrable 1.2	Soumission des plans d'action des États, suivi et assistance des activités de mise en œuvre liées à la supervision de la sécurité du MET et à la mise en œuvre du SMQ.	
<i>Activité</i>	<i>Description</i>	<i>Acteurs</i>

1.2.1	Soumettre à l'OACI, pour examen, les plans d'action pour l'amélioration de la supervision de la sécurité des services MET et pour la mise en œuvre du SMQ dans les MET	États
1.2.2	Suivre l'avancement de la mise en œuvre des plans d'action par les États dans le cadre de l'amélioration de la supervision par l'État de la sécurité des services MET et de la mise en œuvre du SMQ dans les MET	Experts
1.2.3	Organiser "sur demande" des séminaires/ateliers spécifiques pour un État ou un groupe d'États ou à l'initiative des bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI pour traiter de questions spécifiques de performance dans le cadre de la mise en œuvre du projet.	OACI
1.2.4	Organisation d'un atelier de trois jours en anglais (une journée consacrée à la mise en œuvre des activités de supervision des services MET et deux journées sur la gestion des processus SMQ (en ligne)).	Experts
1.2.5	Organisation d'un atelier français de 3 jours (une journée consacrée à la mise en œuvre des activités de surveillance du MET et deux jours à la gestion des processus (en ligne)).	Experts
1.2.6	Réaliser une formation de 5 jours pour les auditeurs qualité internes	OACI
1.2.7	Assister les Etats dans la réalisation d'audits internes qualité (1 jour de travail par Etat)	Experts
1.2.8	Organiser une mission de 3 jours (par 1 expert) dans chaque État pour une revue de l'état d'avancement des actions planifiées et d'une assistance éventuelle si nécessaire.	Experts
Livrable 1.3	Certification des prestataires de services MET des États en matière de SMQ et de surveillance	
<i>Activité</i>	<i>Description de l'activité</i>	<i>Acteurs</i>
1.3.1.	Assister les États dans la préparation de l'audit de certification par une tierce partie	OACI Experts
1.3.2.	Aider les États à effectuer la supervision de la sécurité du MET et à mener des audits de certification du SMQ. 1 expert par État, 7 jours par État	Experts
Livrable 1.4	Synthèse de la sortie du projet	
<i>Activité</i>	<i>Description de l'activité</i>	<i>Acteurs</i>
1.4.1.	Effectuer une visite de clôture du projet de deux jours dans chaque État bénéficiaire.	OACI

5. RESSOURCES DU PROJET

5.1. Contributions des États / Organisations

5.1.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage doit entre autres :

- a) Examiner et approuver le rapport complet sur l'état d'avancement du projet préparé par l'OACI ;
- b) Examiner les états financiers couvrant les activités du projet depuis la réunion précédente ;
- c) Formuler des politiques et attribuer des priorités pour les activités de CODEVMET AFI, les dispositions du Document de projet CODEVMET AFI et la disponibilité des fonds ;
- d) Examiner et approuver le plan d'action (y compris pour les services sur demande) et le budget du projet ; et
- e) Décider de toute autre question liée à ses activités et jugée nécessaire, par exemple sur les droits de vote de ses membres, les montants des cotisations, etc.

Les termes de référence du Comité de pilotage sont détaillés dans l'**annexe C** de ce document. Le Comité de pilotage peut modifier ces termes de référence si nécessaire.

5.1.2. Financement du projet :

- a) Le projet sera financé par :
 - Les contributions annuelles des États membres /des organisations ; et
 - Contributions volontaires venant de l'OACI et des donateurs.
- b) Les montants des contributions annuelles seront définis par le comité de pilotage.

5.1.3. États / Organisations participantes

- a) Les membres participants fourniront les éléments suivants :
 - i) Les experts ;
 - ii) Prise en charge des frais de déplacement des experts et des experts régionaux de l'OACI, selon les besoins, qui soutiennent les activités de supervision de la sécurité des activités MET et du SMQ dans leurs États/organisations.
 - iii) Organiser le transport terrestre gratuit vers/depuis le lieu de travail et l'aéroport à l'arrivée et au départ du ou des experts de l'OACI si nécessaire dans l'exercice de leurs fonctions
 - iv) Autorisations aux experts de l'OACI d'accéder à la documentation technique et à tout site de travail contenu dans le plan de travail approuvé, selon les besoins.

5.1.4. Membres actifs :

- a) Les membres actifs fourniront les éléments suivants :
 - i) Contributions annuelles couvrant le coût des activités du projet, comme décidé par le comité de pilotage.
 - ii) Participation aux réunions du Comité de pilotage en tant que membre participant avec droit de vote. Dans le cas des organisations régionales, le membre actif dispose d'une voix quel que soit le nombre d'États qu'il représente.

5.2. Suivi et rapports

5.2.1. Suivi du projet

- a) La mise en œuvre globale du projet sera suivie par le comité pilotage, qui se réunira au moins une fois par an. L'intervalle entre les réunions sera décidé par le comité de pilotage.
- b) Au jour le jour, l'OACI surveille le travail des experts de projet désignés.
- c) L'OACI évalue l'état de mise en œuvre du projet CODEVMET et fait un rapport au comité de pilotage.

5.2.2. Rapports de mission des experts du projet

- a) Les experts du projet prépareront des rapports de mission à la fin de chacune de leurs missions dans les États membres. Tous ces rapports seront transmis confidentiellement au Bureau WACAF de l'OACI.
- b) Les experts du projet prépareront des rapports techniques sur tout travail de mise en œuvre du SMQ ou de supervision de la sécurité auquel ils devront participer à titre consultatif. Tous ces rapports seront fournis de manière confidentielle au Bureau WACAF de l'OACI.

5.2.3. Rapports sur l'avancement du projet

- a) L'OACI soumettra des rapports d'étape au comité de pilotage pour le tenir informé des activités. Le rapport d'avancement donnera un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet.

5.2.4. Rapport final du projet.

- b) Vers la fin du projet, l'OACI préparera un rapport final, basé sur les activités mises en œuvre et sur les rapports de mission des experts. Il sera préparé sous forme de projet suffisamment à l'avance pour permettre son examen et son approbation technique par l'OACI au moins deux mois avant le dernier comité de pilotage prévu.

5.3. Les contributions de l'OACI

- a) Voyage de mission du personnel du Secrétariat de l'OACI à des fins de suivi/assistance et pour les réunions du comité pilotage, ainsi que le voyage de mission des experts du projet. Les frais connexes sont couverts par les fonds du projet.
- b) Services administratifs et autres pour le traitement du projet ;
- c) La gestion des comptes financiers et le contrôle budgétaire du projet ; et
- d) Soutien technique aux experts du projet dans l'exercice de leurs fonctions.

6. RISQUES, MESURES D'ATTÉNUATION ET CONDITIONS PRÉALABLES

6.1. Risques, niveaux de risques et mesures d'atténuation.

Risques		- Évaluation				Réponse		
Risque	Causes possibles	Conséquence	Prob. 1-5	Séver. 1-5	Niveau estimé (1-25)	Type de réponse	Action	Propriétaire
Retard dans le transfert de fonds à l'OACI	Les États sont confrontés à des problèmes financiers ou le montant de la contribution est plus élevé.	Retard dans le démarrage du projet	2	3	6	Retirer	Le format du projet a été revu pour permettre aux États d'adhérer au projet. Des actions de suivi doivent être mises en place et des lettres de demande de paiement doivent être envoyées aux États.	OACI
Manque d'engagement des États	Les États n'ont pas bien compris les problèmes de sécurité qui peuvent résulter de son faible engagement.	Les objectifs du projet ne sont pas atteints comme prévu	2	3	6	Retirer	Fournir une assistance aux États, le cas échéant, pour atténuer ces risques.	OACI
Manque d'engagement des prestataires de services MET des États.	Manque de sensibilisation aux avantages de l'adoption d'un SMQ.	Les objectifs du projet ne sont pas atteints comme prévu	2	3	6	Retirer	Sensibiliser les prestataires de services MET d'État à conformer aux dispositions de l'annexe 3 de l'OACI..	États
Manque d'engagement des experts du projet	Les experts n'ont pas bien compris ce que l'on attend d'eux.	Les objectifs du projet ne sont pas atteints comme prévu	2	3	6	Retirer	Fournir aux experts un briefing clair sur leur mission, ce que l'on attend d'eux et ce qu'ils gagneront en	OACI, États

Risques		- Évaluation				Réponse		
							retour en termes de connaissances, d'expérience et d'expertise.	

7. CALENDRIER DU PROJET

7.1. Calendrier préliminaire du projet

- a) Le projet révisé devrait démarrer en 2022.
- b) Le calendrier préliminaire pour la phase 2 du projet est présenté dans l'**annexe A**. Ce calendrier préliminaire est uniquement indicatif. Un programme de travail détaillé sera préparé une fois que les experts seront sélectionnés et déployés sur le terrain pour aider les États.

8. BUDGET DU PROJET

- 8.1. Le projet de budget du projet, du début du projet jusqu'en juillet 2024, est fourni dans l'**annexe B** du présent document.

9. CADRE JURIDIQUE

- 9.1. Le présent document de projet constitue la révision B de l'annexe 1 de l'Accord de service de gestion (MSA) révisé entre l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et les États membres du projet CODEVMET-AFI.
- 9.2. Le document de projet entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et sera considéré comme actif sur le plan opérationnel, dès réception par l'OACI des fonds nécessaires.
- 9.3. Tout changement, amendement ou révision de ce document de projet (y compris la portée, la durée, le budget, les responsabilités ou autres), devra être formellement approuvé par écrit par les deux parties.
- 9.4. Aucun élément contenu dans le présent document de projet ou s'y rapportant ne peut être considéré comme une renonciation, expresse ou implicite, à l'un quelconque des privilèges et immunités de l'OACI et de son personnel.
- 9.5. Les États membres CODEVMET AFI indemnisent, dégagent de toute responsabilité et, en consultation avec l'OACI, défendent l'OACI, y compris son personnel, contre toute action, réclamation ou autre demande découlant de tout acte accompli par l'OACI au nom des États membres de CODEVMET AFI conformément au présent document de projet. L'obligation prévue par cette clause ne s'éteint pas à la résiliation ou à l'achèvement du présent document de projet.

RAF16802 - Projet CODEVMET AFI – Annexe A : Planification préliminaire

Activité	Nom de l'activité	Acteurs	Durée (en jours)	Début	Finition
	Renforcement de la surveillance de l'État et de la mise en œuvre du SMQ dans le MET		849	03-Jan-22	30-Avr-24
1.0	Réunions du comité directeur	SC	15	03-Jan-22	30-Avr-24
1.1	<i>Réglementations génériques, documents d'orientation, procédures opérationnelles, outils techniques, conseils et procédures liés au SMQ.</i>		254	03-Jan-22	13-Sep-22
1.1.0	Sélectionner des experts ressources pour soutenir les États dans la mise en œuvre du projet en rapport les défis liés dans le domaine MET	SC ICAO	75	03-Jan-22	18-Mar-22
1.1.1	Organiser un séminaire introductif de 3 jours sur la supervision de la sécurité et le système de management de la qualité dans le domaine MET à l'intention des États et des experts ressources (en ligne).	OACI	3	21-Mar-22	23-Mar-22
1.1.2	Élaborer/mettre à jour les règlements génériques, les documents d'orientation, des procédures opérationnelles, les outils techniques, les processus SMQ et les directives et procédures connexes, ainsi que toute autre ressource liée au système de supervision de la sécurité des États et à la mise en œuvre du SMQ dans le domaine MET (par les experts ressources, sous la coordination des experts régionaux de l'OACI).	Experts	61	25-Avr-22	24 juin 22
1.1.3	Organisation d'un atelier de validation de 7 jours destiné aux experts et aux experts régionaux de l'OACI pour examiner et valider les règlements génériques, les documents d'orientation, les procédures opérationnelles, les outils techniques, les orientations et les procédures liées au SMQ.	ICAO Experts	7	18-Jul-22	24-Jul-22

1.1.4	Planifier et organiser des ateliers de cinq jours pour les États ESAF afin de les familiariser avec la documentation, les lignes directrices et les outils développés ci-dessus et de convenir des plans d'action des États.	OACI Experts États	5	15-Août-22	19-Août-22
1.1.5	Planifier et organiser un atelier de cinq jours pour les États WACAF afin de les familiariser avec la documentation, les directives et les outils développés ci-dessus et de convenir des plans d'action des États.	OACI Experts États	5	05-Sep-22	09-Sep-22
1.1.6	Session de débriefing et d'information des experts ressources (en ligne)	OACI	2	12-Sep-22	13-Sep-22
1.2	<i>Soumission des plans d'action des États, suivi et assistance des activités de mise en œuvre liées à la supervision de la sécurité du MET et à la mise en œuvre du SMQ.</i>		<i>301</i>	<i>03-Oct-22</i>	<i>30 juillet 23</i>
1.2.1	Soumettre à l'OACI, pour examen, les plans d'action des États pour l'amélioration de la supervision de la sécurité des services MET et pour la mise en œuvre du SMQ dans les MET	États	45	03-Oct-22	16-Nov-22
1.2.2	Suivi des progrès dans la mise en œuvre des plans d'action par les États	Experts États	120	01-Dec-22	30-Mar-23
1.2.3	Organiser "sur demande" des séminaires/ateliers spécifiques pour un État ou un groupe d'États ou à l'initiative des bureaux régionaux de l'OACI pour traiter de questions spécifiques de performance dans le cadre de la mise en œuvre du projet.	OACI	48	01-Jan-23	30-Avr-24
1.2.4	Réalisation d'un atelier de 3 jours en anglais sur le management des processus (En ligne)	États ICAO	3	06-Dec-22	08-Dec-22
1.2.5	Réalisation d'un atelier français de 3 jours sur la gestion des processus (En ligne)	États ICAO	3	13-Dec-22	15-Dec-22

1.2.6	Réaliser une formation de 5 jours pour les auditeurs internes qualité	États ICAO	5	03-Avr-23	07-Avr-23
1.2.7	Aider les États à réaliser des audits internes	Experts	31	01-Mai-23	31 mai 23
1.2.8	Effectuer une mission de 3 jours dans chaque État pour une revue finale de l'état d'avancement des actions planifiées et de l'assistance éventuellement nécessaire.	ICAO Experts	30	01-Jul-23	30 juillet 23
1.3	<i>Certification des prestataires de services MET des États en matière de SMQ et de surveillance</i>		243	01-Sep-23	30-Avr-24
1.3.1	Aider les États à préparer l'audit de certification par une tierce partie	ICAO Experts	30	01-Sep-23	30 septembre 23
1.3.2	Assister les Etats dans la conduite des audits de certification des SMQ (1 Expert par Etat, 3 jours par Etat).	Experts États	45	01-Oct-23	14-Nov-23
1.3.3	Aider les États à mener les activités de supervision de la sécurité du MET (1 expert par État, 3 jours par État)	Experts États	63	15-Dec-23	15-Feb-24
1.4	<i>Récapitulation de la fin du projet</i>		47	15-Mar-24	30-Avr-24
1.4.1	Effectuer une visite de clôture du projet de deux jours dans chaque État bénéficiaire.	OACI	47	15-Mar-24	30-Avr-24

RAF16802 – Projet CODEVMET AFI Révisé -Annexe B : Budget révisé

Item	Description	Name	Total	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Expenditures			547,695		57	26,132	6		219,000	178,000	124,500
Project personnel			23,178			23,178					
	Senior Aerodrome Expert, Project Coordinator										
	Aerodrome Facilities Expert										
	Consultants		23,178			23,178					
	Aeronautical Meteorological Consultant	50210 / Okossi, Benoît	23,178			23,178					
Mission travel			462,000						194,000	158,000	110,000
	Steering committee meetings		27,000							18,000	9,000
	SC/1										
	SC/2										
	SC/3										
	SC/4		9,000							9,000	
	SC/5		9,000							9,000	
	SC/6		9,000								9,000
	Workshops		258,000						194,000	48,000	16,000
	Validation workshop (1.1.3)		59,500						59,500		
	Familiarization workshop (ESAF) (1.1.4)		68,000						68,000		
	Familiarization workshop (WACAF) (1.1.5)		66,500						66,500		
	On-request seminar/workshop on performance issues (1) (1.1.7)		16,000							16,000	
	On-request seminar/workshop on performance issues (2) (1.1.7)		16,000							16,000	
	On-request seminar/workshop on performance issues (3) (1.1.7)		16,000							16,000	
	On-request seminar/workshop on performance issues (4) (1.1.7)		16,000								16,000
	Assistance to States		177,000							92,000	85,000
	Training of QMS internal auditors (1.2.5)		38,000							38,000	
	Assistance with conducting internal audits (1.2.6)		25,000							25,000	
	Final status review (1.2.7)		29,000							29,000	
	Assistance with conduct of QMS certification audits (1.3.2)		29,000								29,000
	Assistance with conduct of MET safety oversight activities (1.3.3)		29,000								29,000
	Project wrap-up visit (1.4.1)		27,000								27,000

Révision B du Projet CODEVMET AFI

Subcontracts	521		521				
Payment of coffee breaks and lunch during SC/1	521		521				
Miscellaneous	61,996	57	2,433	6	25,000	20,000	14,500
Sundry	12,117	52	60	5	5,000	4,000	3,000
Reporting costs							
Overhead Charges	49,882	5	2,376	1	20,000	16,000	11,500
Interest							
Foreign currency revaluation gain/loss	(2)		(2)				
Contributions	(547,695)	(40,000)	(79,523)	(54,208)	(71,464)	(178,000)	(124,500)
Annual membership fees	(119,523)	(40,000)	(79,523)				
Cabo Verde	(20,000)	(20,000)					
Botswana	(20,000)	(20,000)					
Gambia	(19,975)		(19,975)				
Nigeria	(20,000)		(20,000)				
Cameroon	(19,593)		(19,593)				
Côte d'Ivoire	(19,955)		(19,955)				
Transfer from previous CODEVMET projects	(54,208)		(54,208)				
Transfer from RAF07804 (IFFAS Grant CODEVMET-WACAF)	(8,083)		(8,083)				
Transfer from RAF10802 (Cooperative Development of Aeronautical Meteorology Services in the WACAF Region)	(46,125)		(46,125)				
Balance	-	(40,000)	(79,466)	(28,076)	6	147,536	-

Le budget comprend les dépenses et contributions réelles de 2016 à 2020 et les estimations pour la période de 2021 à 2023. Les estimations sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Article	Description								
Voyages en mission	Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble des calculs pour les différents voyages de mission.								
	Mission	Année	Lieu	Nb. part.	Jours de mission	ASD	Coût par participant	Coût total	Commentaires
	SC/1	2018	Virtuel	2	2	0	-	-	Tenue à Dakar.
	SC/2	2021	Virtuel	2	2	0	-	-	La réunion se tient virtuellement.
	SC/3	2021	Virtuel	2	2	0	-	-	Assumer la réunion virtuelle.
	SC/4	2022	Autre	2	2	300	4,500	9,000	
	SC/5	2022	Autre	2	2	300	4,500	9,000	
	SC/6	2024	Autre	2	2	300	4,500	9,000	
	Atelier de validation (1.1.3)	2022	Banjul	12	7	194	4,940	59,280	Tenue à Banjul.
	Atelier de familiarisation (ESAF) (1.1.4)	2022	Seychelles	12	5	335	5,680	68,160	En supposant que les Seychelles soient le lieu d'implantation car elles ont le taux de DSA régulier le plus élevé de la sous-région.
Atelier de familiarisation (WACAF) (1.1.5)	2022	Gabon	12	5	318	5,544	66,528	En supposant que le Gabon soit le lieu d'implantation car il a le taux de DSA régulier le plus élevé de la sous-région.	
Séminaire/atelier sur demande sur les questions de performance (1) (1.2.3)	2023	Autre	3	5	300	5,400	16,200		

Article	Description								
	Séminaire/atelier sur demande sur les questions de performance (2) (1.2.3)	2023	Autre	3	5	300	5,400	16,200	Un participant du Bureau ESAF, un du Bureau WACAF et un expert.
	Séminaire/atelier sur demande sur les questions de performance (3) (1.2.3)	2023	Autre	3	5	300	5,400	16,200	Un participant du Bureau ESAF, un du Bureau WACAF et un expert.
	Séminaire/atelier sur demande sur les questions de performance (4) (1.2.3)	2024	Autre	3	5	300	5,400	16,200	Un participant du Bureau ESAF, un du Bureau WACAF et un expert.
	Formation des auditeurs internes du SMQ (1.2.6)	2023	Autre	7	5	300	5,400	37,800	
	Assistance à la réalisation d'audits internes (1.2.7)	2023	Autre	6	1	300	4,200	25,200	
	Examen du statut final (1.2.8)	2023	Autre	6	3	300	4,800	28,800	
	Assistance à la conduite des audits de certification du SMQ (1.3.2)	2023	Autre	6	3	300	4,800	28,800	
	Assistance pour la conduite des activités de supervision de la sécurité dans le domaine MET (1.3.3)	2024	Autre	6	3	300	4,800	28,800	
	Visite de fin de projet (1.4.1)	2024	Autre	6	2	300	4,500	27,000	
	Total							462,168	
Divers	Ce poste couvre des dépenses telles que les frais bancaires ou les frais postaux et correspond à 2,5 % des postes budgétaires susmentionnés.								
	les frais administratifs de l'OACI, soit 10 % des dépenses.								

-- END --



**Développement coopératif des services de météorologie
aéronautique dans la région AFI
(CODEVMET AFI)**

**Annexe C au
Document de projet CODEVMET AFI révisé**

**TERMES DE REFERENCE DU COMITE DE PILOTAGE
DU PROJET CODEVMET AFI**

1. Composition

1.1. Le comité de pilotage est composé des :

- a) Directeurs généraux d'aviation civile de tous les États membres de CODEVMET AFI ou leurs représentants désignés ;
- b) Les responsables des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) membres du Projet CODEVMET AFI.
- c) Les responsables d'autres Organisations membres ou donateurs du Projet CODEVMET AFI.

1.2. L'OACI participera au Comité de pilotage, à titre consultatif, représentée par le Directeur régional du Bureau pour l'Afrique occidentale et centrale (WACAF) et le Directeur régional du Bureau pour l'Afrique orientale et australe (ESAF), faisant également office de secrétaires du Comité de pilotage, soutenu par le Directeur de la Direction de la coopération technique (TCB) de l'OACI.

2. Adhésion

2.1. Un État/Organisation devient membre du Comité de Pilotage de CODEVMET AFI par la signature de l'Accord de services de gestion (MSA) pour le projet CODEVMET AFI.

3. Administration du Comité de pilotage

3.1. Le Comité de pilotage est administré par un président et un vice-président. L'élection des présidents doit tenir compte de l'équilibre régional et linguistique, en plus de la considération du genre.

3.2. La présidence du Comité de pilotage est assurée à tour de rôle tous les deux ans par les membres de CODEVMET AFI, par le biais d'une élection à la majorité simple de tous les membres présents et prenant part au vote, sauf décision contraire du Comité de pilotage.

3.3. Le président et le vice-président du Comité de pilotage sont élus, à la majorité simple de tous les membres présents, ayant le droit de vote et prenant part au vote, parmi les membres du projet, pour une durée de deux ans, ou pour toute autre période déterminée par le comité de pilotage.

3.4. Le président ou le vice-président ne sont pas élus dans les mêmes États que le président ou le vice-président sortants.

4. Rôle et responsabilités

2.1. Le comité de pilotage devra:

- a) Examiner et approuver le rapport complet sur l'état d'avancement du projet préparé par l'OACI ;
- b) Examiner les états financiers couvrant les activités du Projet ;
- c) Formuler des politiques et assigner des priorités pour les activités du CODEVMET-AFI, les dispositions du Document de Programme du CODEVMET-AFI, et la disponibilité des fonds ;
- d) Examiner et approuver le plan de travail (y compris pour les services sur demande) et le budget du Projet ;
- e) Consulter l'OACI sur les questions liées à la mise en œuvre du Projet, notamment en ce qui concerne la portée, les délais et le budget correspondant au plan d'action, et pour obtenir des orientations générales sur les questions techniques ; et
- f) Décider de toute autre question liée à ses activités et jugée nécessaire, par exemple sur les droits de vote de ses membres, les montants des cotisations, etc.

5. Réunions du comité de pilotage

- 5.1. Le Comité de pilotage du Projet CODEVMET AFI se réunit au moins une fois par an, normalement dans le pays de son président ou vice-président en exercice. Si, pour une raison quelconque, il n'est pas possible de tenir la réunion dans le pays des Présidents actuels du Comité de pilotage, elle sera accueillie par un autre Membre ayant offert de l'accueillir, ou se tiendra virtuellement.
- 5.2. Des représentants des organisations, États, agences ou autres entités parties prenantes peuvent être invités à participer aux réunions en tant qu'observateurs. Les États, agences, organisations et industries donateurs ayant apporté une contribution financière ou en nature peuvent être reconnus comme "Partenaires" dans la mise en œuvre du Projet.
- 5.3. Le Comité de pilotage ne peut prendre des décisions au cours d'une réunion que si un quorum d'au moins un tiers des membres du Comité de pilotage est atteint, y compris le président.
- 5.4. Le président est chargé de convoquer les réunions du Comité de pilotage en coordination avec l'OACI.
- 5.5. Le Comité de pilotage, par l'intermédiaire du président, peut inviter d'autres parties prenantes / donateurs et experts à participer aux réunions en tant qu'observateurs ou conseillers et à l'aider à atteindre les objectifs du projet.
- 5.6. Les réunions du comité de pilotage se dérouleront en anglais et en français. Les frais de traduction seront pris en charge par les fonds du projet ou par les États/organisations hôtes.

6. Droits de vote

- a) Chaque État membre du Comité de pilotage dispose d'une voix. Les organisations auront une voix, quel que soit le nombre d'États qu'elles représentent.
- b) Les membres actifs et les organisations perdent leur droit de vote s'ils ont un arriéré de 20% ou plus de la cotisation annuelle facturée.

--- FIN ---